



# natura

## ETIVAL-ASSENCIERE

**Département du Jura**

**Altitudes** : 621 – 995 m

**Surface actuelle** : 1643 ha

**Référence** : FR4301327 – (SIC)  
FR4312022 – (ZPS)

### 3 communes concernées :

Châtel de Joux  
Meussia  
Etival

### NATURE DU SITE

Forêts – eaux douces – tourbières - pelouses

### DESCRIPTION DU SITE - INTÉRÊT

Ce site Natura 2000 est situé à l'est du lac de Vouglans, et au Nord-Est de Moirans-en-Montagne, sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.

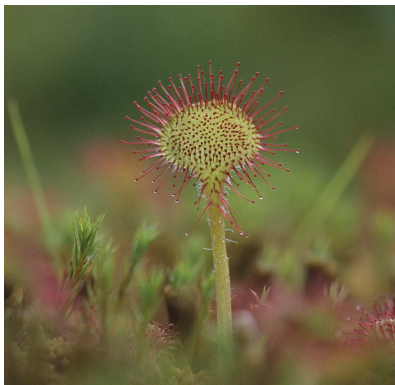
Il regroupe le bois et le Lac de l'Assencièrre, à l'ouest ainsi qu'une grande partie de la Vallée d'Etival, plus à l'est, incluant trois lacs : le Grand et le Petit Lac d'Etival, ainsi que le Lac de la Fauge. Massifs forestiers, lacs et formations marécageuses et tourbeuses caractérisent le site, formant un complexe intéressant d'habitats naturels diversifiés et imbriqués les uns dans les autres.

Les eaux des quatre **lacs** recèlent une flore aquatique variée. Ces groupements d'eau libre sont essentiellement représentés par des peuplements de **potamots** et des peuplements de **nénuphars**. On notera la présence remarquable du Nénuphar du Jura, hybride entre le Nénuphar jaune et le Nénuphar nain, sur le lac de la Fauge.

Sur les rives des plans d'eau, comme à Etival, des **groupements semi-aquatiques** dominés par le **Scirpe** apparaissent.

Les **groupements à grandes laïches** et **roselières** colonisent les bords des lacs en retrait des groupements précédents mais s'étendent largement à l'intérieur des terres où le gradient de l'humidité reste important, dans des zones périodiquement inondées, surtout à Etival.

Toujours en bordure de lac, des **tourbières** sont parfois présentes, comme au niveau du lac de l'Assencièrre ou du petit lac encaissé de la Fauge. Ces tourbières abritent tout un cortège d'espèces caractéristiques telles que le Trèfle d'eau, la Parnassie des marais, accompagnant la Rossolis à feuilles rondes, la Linaigrette grêle et la Laïche des bourbiers, qui bénéficient d'une protection sur l'ensemble du territoire national.



Rossolis à feuilles rondes (photo F. Cardinaux)

Des formations végétales à végétation hygrophile\* haute, de type **mégaphorbiaie\***, sont également rencontrées, comme à proximité du lac de l'Assencière.

Enfin, des **prairies oligotrophes\*** à **Molinie** prennent place en retrait de ces formations palustres\*. Ainsi au sud du bois du Mont Varet, le substrat marneux, très humide en hiver et au printemps et s'asséchant en été, présente un contraste hydrique favorable à l'installation d'une flore intéressante ; elle se compose d'espèces de **pelouses** et d'espèces de bas-marais (prairie à Molinie). L'intérêt du secteur est marqué par la présence d'une espèce très rare dans le Jura, le Laser de Prusse.

Les massifs forestiers (bois des landes, de l'Assencière et du Mont du Varet) présentent une grande diversité de groupements avec des forêts caducifoliées\* mixtes :

- les éboulis les plus grossiers en exposition froide supportent un type forestier particulier, adapté à ce substrat, **l'Erablaie à scolopendre**, cette dernière marquant la physionomie du groupement.

- De petites barres calcaires alimentent des éboulis très filtrants, colonisés par une autre formation d'éboulis, celle-ci adaptée aux conditions séchantes : la **Tiliaie à Erable à feuilles d'obier**. Ces deux habitats sont classés d'intérêt prioritaire.

- La **Chênaie pubescente** affectionne les parties supérieures des pentes ensoleillées dont le substrat peut être constitué d'éboulis pierreux de rocailles, ou de sols colluviaux très caillouteux. Il s'agit toujours de stations fondamentalement chaudes et sèches. La strate arborescente est dominée par le Chêne pubescent. La Séslerie bleue, le Brachypode penné et la Laïche glauque constituent le fond de la strate herbacée.

- La **Hêtraie thermophile\*** se cantonne dans les stations chaudes lorsque la pente est de l'ordre de 25 à 30°. Bien que dominées par le hêtre au niveau de la strate arborescente, ces hêtraies montrent une certaine variation liée aux différences d'altitude. Dès lors, la composition des couverts arbustifs et herbacés varie de façon significative. Il faut signaler, enfin, la présence importante d'hêtraies à buis.

Profitant de la diversité structurale et de la tranquillité des lieux, le **Lynx** est régulièrement observé dans le secteur. Le **Mélibée**, papillon d'intérêt communautaire, trouve également ici un milieu à sa convenance. Cette espèce, qui est extrêmement localisée sur l'ensemble de son aire de répartition européenne, est l'un des papillons les plus menacés en France.

L'imbrication des différents milieux est favorable également à une avifaune diversifiée. Les boisements abritent le **Pic noir** mais aussi des espèces plus rares comme la **Gélinotte des bois**, ou encore la **Chouette de Tengmalm**. Cette dernière adopte de préférence les vieux peuplements de hêtres lui assurant la présence de cavités de nidification, directement liées à la fréquentation du site par le Pic noir.

Quant aux prairies, elles constituent le terrain de chasse privilégié de rapaces diurnes comme la **Bondrée apivore**, le **Milan noir** et le **Milan royal**. Ces milieux ouverts abritent aussi la **Pie-grièche écorcheur**, passereau prédateur d'insectes et parfois de campagnols qu'il chasse à partir de postes d'affût (buissons, haies, piquets, etc...).

## OBJECTIFS ET MOYENS DE PRÉSERVATION A METTRE EN ŒUVRE SUR LE SITE

### ➤ Gestion des milieux humides

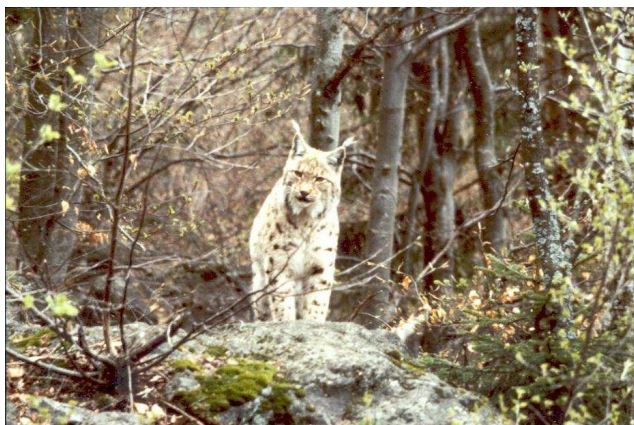
Les tourbières sont des milieux fragiles, extrêmement sensibles à l'assèchement. Il convient donc d'éviter toute opération de drainage ou d'assainissement dans le secteur ; l'apport d'engrais, qui peut provoquer un déséquilibre trophique du milieu, néfaste à la faune et à la flore (enrichissement en éléments nutritifs) est déconseillé au sein et dans les environs immédiats de la zone. De même les remblais ou excavation (trous à grenouilles, étang), sont à proscrire.

Le Lac de l'Ascencière, les marais qui l'encadrent et les prairies marneuses sont menacés par la plantation de résineux au cœur de la zone. Il est donc impératif de limiter ces pratiques. Le fond de vallon pourrait même être restauré car ces plantations ruinent la richesse floristique des prairies marneuses et marécageuses et entraînent un drainage du lac de l'Ascencière. Une gestion de ces prairies humides s'avère nécessaire.

Il est également indispensable de limiter le piétinement lié à la fréquentation des bords de lacs (lac de la Fauge notamment) ou des autres zones humides, qui est lui aussi à l'origine d'une dégradation importante de la diversité floristique.

### ➤ Gestion des milieux forestiers

Ces actions doivent être complétées dans le **domaine forestier**. La gestion des massifs nécessite la mise en place d'une cartographie des formations végétales (intérêt biologique, maturité et structure), qui permettra de distinguer d'une part, les secteurs non exploitables de ceux devant faire l'objet d'une gestion particulière et d'autre part, ceux où une gestion ordinaire adaptée aux potentialités du milieu est suffisante. Dans les deux premières catégories, il convient de distinguer des forêts sur éboulis, les groupements forestiers thermophiles et les forêts matures.



Lynx (photo H. Touzet)

## GLOSSAIRE

**Caducifoliée** : qualifie une forêt constituée d'essences à feuilles caduques (non persistantes)

**Calcicole** : se dit d'une espèce ou d'une végétation rencontrée exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcium.

**Erablaie** : formation boisée des ravins constituée essentiellement d'érables

**Eutrophe** : riche en éléments nutritifs et à forte activité biologique.

**Hygrophile** : se dit d'une plante ayant besoin de forte quantité d'eau tout au long de son développement.

**Mégaphorbiaie** : formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.

**Mésophile** : niveau moyen vis-à-vis de l'humidité ou de conditions moyennes de milieu.

**Mésotrophe** : moyennement riche en éléments nutritifs – faiblement acide et à activité biologique moyenne.

**Oligotrophe** : pauvre en éléments nutritifs

**Palustre (ou paludicole)**: qualifie tout ce qui a trait aux marais.

**Tiliaie** : formation boisée constituée essentiellement de tilleuls.

**Thermophile** : se dit d'une plante qui croît de préférence dans des sites ensoleillés et chauds.

**Xérophile** : se dit d'une plante vivant dans des milieux secs.

## DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

**Habitats naturels d'intérêt communautaire**, inscrits à l'annexe I de la directive habitats:

Code	Habitat annexe I	prioritaire
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation à Littorelle	
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	
3150	Végétation aquatique flottante ou submergée	
6110	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	*
6210	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines	
6410	Prairies humides oligotrophes (à Molinie)	
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	
6510	Prairies de fauche de basse altitude	
7110	Tourbières hautes actives	*
7140	Tourbières de transition et tremblantes	
7230	Tourbières basses alcalines	
9130	Hêtraies neutrophiles	
9150	Hêtraies calcicoles médio-européenne à Céphalantère	
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes	
9180	Forêts de pentes, d'éboulis, de ravins	*
91D0	Tourbières boisées	*
91E0	Forêts alluviales à aulnes et frênaies	*
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin	

**Espèces animales** inscrites à l'annexe II de la directive habitats :

Groupe	Nom français
Mammifères	Lynx d'Europe ( <i>Lynx lynx</i> )
Amphibiens	Alyte accoucheur ( <i>Alytes obstetricans</i> )
Amphibiens	Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )
Invertébrés	Mélibée ( <i>Coenonympha hero</i> )
Invertébrés	Bacchante ( <i>Lopinga achine</i> )
Invertébrés	Leucorrhine à front blanc ( <i>Leucorrhinia albifrons</i> )
Invertébrés	Azuré du serpolet ( <i>Maculinea arion</i> )
Invertébrés	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )
Mousses	Hypne brillante ( <i>Hamatocaulis vernicosus</i> )
Poisson	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )

**Espèces oiseaux** inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux :

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| - Bondrée apivore      | - Faucon pèlerin        |
| - Milan noir           | - Martin pêcheur        |
| - Milan royal          | - Alouette lulu         |
| - Chouette de Tengmalm | - Pie-grièche écorcheur |
| - Chouette chevêchette | - Gêlinotte des Bois    |